



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 24 janvier 2011**

Présidence : M. Frédéric TSCHUY

Avant l'ouverture de la séance, l'hymne cantonal vaudois est chanté par les Conseillers en ce jour de célébration de l'Indépendance vaudoise.

**1. Appel : 84 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Arrivés à 20h : ABEYA Inès, BISCHOFBERGER Jean

Arrivés à 20h.15: CORNU Yvan, VUILLEUMIER Carole

Excusés: ALTIERI Luigi, BUCHS Patrick, CHANSON Cédric, COLOMB Brigitta, DARBRE GUBBINS Florence, GRAF Albert, HEIM Marc, MORISOD Anne, PERRIN Christian, RUPPRECHT Knut, SCHALLER Anik, SCHENEVEY Slavojka

Absents: DOUSSE Jean-Robert, ROCHAT Olivier, SAUER Patrick

**2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010**

M. Jacky COLOMB souhaiterait avoir les annexes au PV disponibles sur le site Internet de la ville.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

**4. Communications du bureau**

- M. le Président donne le détail du tirage au sort des listes pour les prochaines élections communales ainsi que les dates des différents tours.
- L'assermentation des autorités aura lieu le 20 juin 2011 à 18h.30 au théâtre de Marens.
- Le Bureau a reçu la démission de M. Patrick BUCHS de la COGES.
- Les documents du Conseil peuvent désormais être envoyés de façon électronique par le secrétariat. Un mail sera transmis à ce sujet et les personnes intéressées par ce mode de transmission seront priées de s'annoncer au secrétariat.
- Les 1<sup>ers</sup> nommés des commissions recevront un modèle de rapport avec la liste des commissaires, ceci dans un souci d'uniformisation.

**5. Election à la COGES**

Le groupe des Verts et Ouverts présente la candidature de Mme Gaëlle PREVIDOLI à la COGES, en remplacement de M. Patrick BUCHS. Elle est élue à la majorité, 1 avis contraire et 6 abstentions.

**6. Rapport N° 158 concernant les vestiaires du Stade de Marens - Crédit supplémentaire de CHF 170'587.- sur le préavis N° 58/2003 et crédit de réalisation de CHF 150'000.- pour des travaux d'amélioration.**

Rapporteur : M. Grégory DURAND

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité et 4 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 170'587.- qui est porté en augmentation du compte N° 175.5030.022.9148, « Démolition des vestiaires du Stade de Marens et la reconstruction de nouveaux vestiaires » (préavis N° 58/2003) ;
2. un crédit de CHF 150'000.- est accordé à la Municipalité pour financer la réalisation des travaux d'améliorations apportées aux vestiaires du Stade de Marens.

Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-20 « Dépense du patrimoine administratif », dépense amortissable en 30 ans.

**7. Rapport N° 168 concernant le concept de mobilité urbaine de la Ville de Nyon.**

Rapporteur : M. Jean-Claude MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 2 avis contraires et 2 abstentions :

1. de prendre acte du rapport N° 168 relatif au Concept de mobilité urbaine de la Ville de Nyon ;
2. de prendre acte de la liste des préavis à présenter par la Municipalité dans le domaine de la mobilité, courant 2010 – printemps 2011.

**8. Rapport N° 171 concernant une demande d'un crédit supplémentaire pour le compte de préavis "Transformation et agrandissement des locaux de la police - Place du Château 10" pour un total de CHF 46'288.70.**

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire pour la somme de CHF 46'288.70 qui est à porter en augmentation du poste suivant :

**Chapitre 4**

Compte n° 350.5030.100.9148

Service des bâtiments – transformation et agrandissement des locaux de la police à la place du Château 10 (préavis no 34/2007)	CHF 46'288.70
--	---------------

**Total du crédit supplémentaire :**

**CHF 46'288.70**

**9. Rapport N° 174 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christian Puhr "Comment économiser l'énergie à Nyon".**

Rapporteur : Mme Doris ULDRY

La discussion est ouverte.

M. Christian PUHR remercie la Municipalité d'avoir répondu à ce postulat qui date de 4 ans. La situation depuis n'a toutefois pas changé, au contraire. La consommation d'énergie a augmenté, mais il est satisfait de voir que la Municipalité tient à prendre des mesures allant dans le sens de consommer moins et de produire davantage d'énergies renouvelables. Le préavis N° 199 va également dans ce sens. S'il partage les conclusions de la commission qui aurait souhaité avoir plus de mesures concrètes, et notamment la mise en place d'une politique plus volontariste, la situation est loin d'être réjouissante. Il faut s'attendre à des hausses continues du prix de l'électricité et il pense qu'il est dans l'intérêt des consommateurs que des propositions concrètes leur soient faites. Il cite en exemple, les 3 millions de machines à café électriques qui consomment autant que la totalité de la ville de Bienne en une année en électricité, dont 40% de cette consommation provient de la veille de ces machines, soit du gaspillage. Il faudrait inciter les gens à diminuer leur consommation dans ce seul domaine. Il estime que des mesures concrètes sont à prendre. Nous disposons d'un fonds pour l'efficacité énergétique qui pourrait servir à la mise en place de quelques mesures, comme la mise à disposition des Nyonnais de calculateurs d'efficacité, de présentations des dernières avancées technologiques, la possibilité d'offrir des bons de réduction pour inciter les gens qui ont des vieux appareils à les changer contre des appareils de catégorie A++, ou encore des promotions sur les multi-prises et ampoules électriques. On peut aussi imaginer impliquer les régions pour que le message passe. Il est mentionné dans le rapport que les finances des Services Industriels pourraient souffrir du fait de l'introduction de ces mesures. Il ne pense pas que le résultat des SI dépende de son chiffre d'affaires, mais davantage de ses marges et c'est là-dessus qu'il faut travailler.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

- d'accepter le rapport municipal N° 174 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christian Puhr du 23 février 2007 « Economiser l'énergie à Nyon »

**10. Rapport N° 176 en réponse à la motion du Parti Indépendant Nyonnais du 22 février 2010, en faveur d'une auberge de jeunesse à Nyon.**

Rapporteur : M. Luciano DE GARRINI

La discussion est ouverte.

Mme Nelly WUICHET est d'accord pour l'ouverture d'une auberge de jeunesse, mais pas à Bel-Automne. Elle estime que l'endroit est mal choisi et qu'en plus il faut simplement rénover cet immeuble.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 4 avis contraires :

- d'accepter le préavis N° 176 relatif à la réponse à la motion du Parti Indépendant Nyonnais, du 22 février 2010, en faveur d'une auberge de jeunesse à Nyon

**11. Rapport N° 177 en réponse au postulat du Parti socialiste "Pour des achats publics équitables".**

Rapporteur : M. Régis JOLY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport municipal N° 177 valant réponse au postulat du Parti socialiste du 10 mars 2009 « Pour des achats publics équitables »

**12. Rapport N° 182 concernant le secteur de Colovray - Crédit de CHF 180'000.- TTC pour une planification territoriale du secteur et d'un crédit de CHF 110'000.- TTC pour l'organisation du concours d'investisseur(s) pour le futur Centre multisports et les équipements privés annexes.**

Rapporteur : M. Eric BIELER

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale que la Municipalité se rallie à l'amendement de la commission qui supprime le point 5 des conclusions. Il remercie la commission pour la qualité de son travail et les délais dans lesquels le rapport a été fourni. Au sujet de l'école, les bonnes questions ont été posées et des réserves tout à fait légitimes ont été émises. Il constate qu'il n'y avait pas assez d'éléments de décision et, en quelque sorte, la commission a dû faire à la fois les questions et les réponses. La Municipalité pense que dans ces conditions il est préférable de renoncer à prendre une décision immédiate, puisque certains éléments manquent. Elle souhaitait un accord de principe, en partant de l'idée que cela éviterait de faire travailler trop de monde peut-être inutilement, mais au vu des conditions légitimes posées, la situation va être ré-évaluée avec l'école en question. S'il y a lieu, un avant-projet sera présenté et, dans ce cas, les différents aspects seront évalués et des réponses seront apportées. Il est possible que la Municipalité revienne avec un préavis complet après analyse, en tenant compte des réserves émises par la commission.

La Municipalité retire donc le point 5 des conclusions.

Mme Doris ULDRY propose de rester dans le sport sur la parcelle prévue pour l'école et suggère une future patinoire, une extension de la piscine ou encore une école pour des jeunes sportifs de talents.

Mme Aline ANGELI ne comprend pas la tournure prise par l'étude de ce préavis. Elle trouve gênant que des personnes qui n'étaient pas dans la commission aient fait pression pour modifier les conclusions. Elle signale que le parti socialiste est opposé, sur un plan éthique, à

l'octroi d'un droit de superficie pour une école privée. De plus, il y aura inmanquablement les problèmes évoqués lors du dépôt du préavis, à savoir un grand nombre d'élèves qui vont amener un grand nombre de voitures pour les déposer. Il n'est pas logique, si l'on veut développer un pôle sportif, d'autoriser une école privée à s'installer. Elle ne voit pas la synergie dont la Municipalité parle dans le préavis et estime que cela revient à leur faire une fleur. Par contre, elle soutient tout le reste du préavis qui propose des nouvelles solutions et un nouveau regard à défendre.

M. Yves FROIDEVAUX appuie les considérants de Mme Angeli, et se souvient que la Municipalité, lors du dépôt du premier projet, disait en tout cas, ne pas vouloir une halle multisports pour une école. Maintenant, il a le sentiment que l'on change d'optique. D'autre part, il souligne que le projet est bien plus avancé que la Municipalité ne veut bien le dire, puisque des plans ont circulé. Il rappelle que Champittet SA est une société à but lucratif, et la Municipalité ne doit pas intervenir dans le marché en le distordant et en offrant des conditions préférentielles à une entreprise. Enfin, il rappelle que l'article 50 de la Constitution vaudoise stipule que des écoles privées sont reconnues d'intérêt public, mais cet article est très limitatif dans la définition et Champittet ne rentre pas dans ce cadre. Cette école offre un service, au même titre qu'une banque par exemple, et il n'y a aucune raison de leur offrir un terrain d'utilité publique.

M. Maurice GAY, en tant que Président de la commission, remercie la Municipalité de retirer le point 5, le centre sportif et la zone de Colovray sont les points importants sur lesquels il faut voter. En retirant ce point, cela permet également à la Municipalité de revenir, si elle le désire, avec un nouveau projet qui amènera plus d'informations. Il propose de soutenir le préavis et reprendre la discussion sur l'école par la suite.

Mme Pierrette CHENEVARD est ravie de la décision de la Municipalité, car d'un point de vue politique, il est important d'avoir une éducation diversifiée dans la ville. Il lui semble important de ne pas être dogmatique sur le privé-public, car on a besoin de tous types d'écoles. Cependant, il lui semblait que l'environnement dans lequel cette école privée allait être disposée, donnait une image faussée voire dangereuse par rapport à l'école publique. En faisant un parallèle avec la santé, domaine dans lequel on arrive à une santé à double vitesse, elle trouverait lamentable que l'on puisse ressentir que dans la ville de Nyon il y a une éducation à deux vitesses. D'un côté un environnement agréable pour le privé alors que nos écoles publiques ont besoin de travaux et de réparations. Ce qui lui paraît aussi important est d'envisager que ce terrain soit utilisé pour que la majorité de la population puisse en profiter, pas seulement une population exclusive.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que, si la Municipalité retire ce point, c'est justement parce qu'il n'y avait pas assez d'éléments et la commission a dû faire des hypothèses. Plusieurs questions posées ont déjà des réponses qui n'ont toutefois pas été communiquées. Il précise encore une fois que le point est retiré et qu'il vont aller revoir avec l'école, si elle est toujours intéressée par ce projet. Ensuite, ils décideront s'ils reviennent, ou pas, avec un nouveau projet. Il rappelle qu'il s'agit d'un droit de superficie onéreux au prix du marché. L'école en question est un acteur économique de la ville, avec un nombre d'emplois important, qui doit être traitée de la même manière que les autres. Or, on essaie également de favoriser le développement des autres acteurs économiques, en mettant à disposition ou en vendant des terrains. Pour le moment, la question est retirée et des discussions seront menées. Si la Municipalité revient avec un préavis, il y aura d'autres éléments et les Conseillers pourront être d'accord, ou non, mais ils auront tous les éléments pour prendre position.

M. Yves FROIDEVAUX rappelle qu'il s'agit d'un terrain d'utilité publique et non du marché. Ensuite, il suggère à la Municipalité, avant d'aller voir l'école, de se poser la question politique si elle veut négocier avec elle, si c'est opportun ou pas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 2 abstentions :

1. de prendre acte de la vision stratégique de la Municipalité concernant l'entrée ouest de la ville intégrant une valorisation des équipements sportifs et autres activités en lien avec la vocation sportive dans le but de créer un pôle d'excellence du sport et du bien-être ;
2. d'accorder un crédit de CHF 180'000.-TTC à la Municipalité pour financer la planification territoriale du secteur de Colovray ;
3. d'accorder un crédit de CHF 110'000.- TTC à la Municipalité pour financer l'organisation du concours d'investisseur(s) pour le futur Centre multisports et les équipements privés annexes ;
4. de porter ces montants en augmentation du compte No 9143.20 « dépenses amortissables en 5 ans » du patrimoine administratif.

Le point 5 des conclusions est retiré par la Municipalité.

**13. Rapport N° 183 concernant un logiciel pour l'accueil de jour des enfants - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 156'000.- TTC.**

Rapporteur : Mme Stéphanie SCHMUTZ

La discussion est ouverte.

M. Dominique BLANCHARD fait remarquer que si le prix était identique pour les 11 réseaux du canton ayant choisi la même solution, c'est un coût total de CHF 660'000.- pour ce produit, soit une vraie mine d'or. Ceci d'autant plus que cela ne concerne que le tiers des réseaux du canton. Il estime qu'il s'agit d'un marché pour le moins juteux et se demande s'il n'aurait pas fallu que la FAJE négocie un prix spécial pour tous les réseaux. S'il est vrai que la solution utilisée actuellement par les crèches de la ville ne peut durer encore longtemps, il estime que la solution proposée est très chère.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 15 avis contraires et 5 abstentions :

1. d'acquérir un logiciel pour la gestion de l'accueil de jour des enfants,
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 156'000.- TTC pour financer l'achat de ce logiciel,
3. de porter ce montant en augmentation du compte n° 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 5 ans.

**14. Rapport N° 185 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Patrick Buchs concernant les chicaneries des Plantaz.**

Rapporteur : M. Jean-Pierre VUILLE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport municipal N° 185 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Patrick Buchs déposé le 31 mai 2010 et intitulé "Les chicaneries des Plantaz".

**15. Rapport N° 188 concernant un crédit de CHF 61'020.- TTC pour le changement d'une tondeuse frontale, d'un bac de ramassage et d'une unité de balayage pour gazon.**

Rapporteur : M. François CALAME

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder un crédit de CHF 61'020.- TTC à la Municipalité pour financer l'achat d'une tondeuse frontale, d'un bac de ramassage et d'une unité de balayage pour le Service des espaces verts et forêts ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte No 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans.

**16. Rapport N° 189 concernant le temple de Nyon - Demande d'un crédit d'études de CHF 590'000.- TTC pour la restauration générale du monument.**

Rapporteur : M. René WENGER

Le rapporteur apporte quelques précisions quant à l'amendement proposé par la commission. Le service des finances étant intervenu pour signaler que le crédit de CHF 100'000.- pour les travaux urgents devra être amorti en 30 ans et non 5 comme stipulé dans le rapport, il propose dès lors de garder les points 1 et 2 comme mentionnés dans les conclusions du préavis et d'ajouter le point 3 suivant :

3. Un crédit de CHF 100'000.- est alloué à la Municipalité pour les travaux urgents de consolidation de la sacristie du Temple de Nyon. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'amendement est accepté à la majorité et 2 abstentions :

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

1. Un crédit de CHF 590'000.- TTC pour financer l'étude de la restauration générale du Temple de Nyon.
2. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.
3. Un crédit de CHF 100'000.- est alloué à la Municipalité pour les travaux urgents de consolidation de la sacristie du Temple de Nyon. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

**17. Rapport N° 190 concernant la piscine de Colovray - demande d'un crédit de CHF 155'000.- TTC pour l'assainissement des filtres de traitement de l'eau des bassins.**

Rapporteur : M. Yvan CORNU

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. Un crédit de CHF 155'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour financer l'assainissement des filtres de traitement de l'eau des bassins de la Piscine de Colovray ;
2. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-20 « Dépense du patrimoine administratif », dépense amortissable sur 20 ans.

**18. Rapport N° 195 concernant un crédit de réalisation de CHF 1'890'000.- TTC pour l'agrandissement du dépôt des biens culturels pour le Service de la culture et le Service de défense incendie et de secours, les équipements d'exploitation et le déménagement des collections.**

Rapporteur : M. Maurice GAY

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD est étonné de voir que l'on envisage de construire un bâtiment qui ne sera pas régulé du point de vue thermique. On aurait pu mettre du solaire thermique sur le toit, de façon à profiter du soleil, ce qui aurait permis de le chauffer. D'autre part, on ne parle pas non plus d'un solaire passif, comme des vitrages ou tout autre dispositif, qui permettrait de profiter de la chaleur du soleil en hiver et des volets pour l'été. On aurait également pu mentionner l'amplitude du choc thermique, soit la différence des températures entre l'été et l'hiver, dans un bâtiment qui n'est pas régulé. Il s'agit de solutions simples mais techniques pour maintenir un minimum de température normale, dans un bâtiment nouveau.

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond qu'il n'y a presque aucun vitrage sur ce bâtiment et il n'a pas été jugé nécessaire de mettre des volets ou stores. Il rappelle que le bâtiment, en dehors d'une toute petite partie qui sera légèrement tempérée, ne sera pas chauffé. Les façades seront isolées, mais d'autres mesures ne seront pas entreprises. Il est juste question de le maintenir hors gel. En ce qui concerne les panneaux solaires, le toit ne s'y prête pas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 5 abstentions :

1. Un crédit de réalisation de CHF 1'890'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour financer l'agrandissement du dépôt des biens culturels à l'usage du SDIS et du Service de la culture, la fourniture des équipements d'exploitation et le déménagement des collections ;
2. Le montant de CHF 605'000.- TTC sera prélevé sur le compte N° 9282.55 du "Capital du Fonds WALTER FISCHER" ;
3. Le montant de CHF 1'285'000.- TTC sera porté en augmentation du compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

**19. Préavis N° 199 concernant l'optimisation énergétique des bâtiments communaux – Octroi d'un crédit-cadre de CHF 850'000.- pour des travaux et l'achat de matériel – Création, dès 2011, d'un poste équivalent plein temps de technicien en énergie au Service des bâtiments et domaines – Octroi de crédits supplémentaires au budget 2011 compensés représentant CHF 35'000.- pour financer les frais de personnel et de conseil – Autorisation d'un prélèvement de CHF 175'000.- sur le fonds de réserve pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables pour couvrir la différence entre les charges et les économies – Autorisation de créer un nouveau**

**chapitre dans le plan de comptes intitulé "Gestion des énergies des bâtiments communaux".**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**20. Préavis N° 200 concernant la paroisse Catholique de Nyon - Maintenance et entretien des bâtiments rue de la Colombière 18 – Demande de crédit de participation à la réalisation des travaux de CHF 500'000.-, selon convention Paroisse / Communes de 1972, dont à déduire un montant de CHF 188'800.- (participation des communes).**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**21. Réponse à l'interpellation de M. François Calame au sujet de la Grenette.**

La discussion est ouverte.

M. François CALAME n'est pas très satisfait de la réponse. Il rappelle qu'une majorité du Conseil avait refusé le projet de transformation de la Grenette et la Municipalité revient maintenant avec une argumentation presque identique à l'ancienne. Il signale que les nombreuses utilisations de la Grenette en 2009 se sont jouées quasiment portes fermées ou ouvertes de façon confidentielle, idem en 2010. Il ne pense pas que le programme va s'améliorer en 2011, car il ne voit aucune conviction dans la réponse sur la vision d'avenir. De plus, il est très déçu qu'il n'y ait aucune réflexion urbanistique à ce sujet alors que l'interpellation le demandait clairement. Il signale aussi que l'architecte qui a eu le mandat de fermeture de la Grenette avait proposé un projet qui permettait de la laisser ouverte et la fermer à l'occasion. La fermeture totale avait alors été exigée par la Municipalité. Il pense qu'à terme cet endroit va s'ouvrir tout seul, avec un peu d'aide du motionnaire, peut-être !

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**22. Motion de M. Raymond CARRARD demandant à la Municipalité de constituer une commission chargée de rendre un rapport sur les solutions envisageables pour optimiser la gestion des déchets dans notre ville.**

M. Raymond CARRARD fait remarquer que si l'on prend la peine de comparer les propositions de la Municipalité dans le domaine de la gestion des déchets avec ce qui se fait dans d'autres villes ou régions, on constate qu'il existe d'autres solutions intéressantes, tant du point de vue économique que pour l'environnement. La moindre des choses est de prendre le temps de les étudier sérieusement. Par exemple, dans le cadre de la déchèterie, il se demande si la ville est riche au point de s'offrir une déchèterie à CHF 3, 6 millions, alors que La Chaux-de-Fonds et le Locle vont se satisfaire d'en construire une pour 25'000 habitants pour trois fois moins cher. C'est pourquoi, il estime qu'il est maintenant nécessaire qu'une commission technique examine, sans parti pris, les solutions alternatives au concept de gestion des déchets proposé par la Municipalité. Après le refus du préavis en août dernier, on aurait pu imaginer que la Municipalité prenne elle-même l'initiative de mettre sur pied une telle commission. Elle aurait ainsi agi comme a su le faire la Municipalité d'Yverdon en 2008, suite à une motion. Une étude avait alors été faite en présentant plusieurs scénarios possibles et une commission extra-parlementaire avait alors été créée parallèlement à un groupe de travail composé de représentants des six grandes communes de la région. Cette volonté de concertation en amont des décisions est certainement pour beaucoup dans l'avance prise par cette région dans le domaine de la gestion des déchets. Avance qui est aussi due au dynamisme de la STRID, l'équivalent de la SADEC dans notre région. Il conclut qu'il faut maintenant rattraper le retard dans un esprit de concertation. Pour cela, on ne doit exclure aucune solution qui pourrait s'avérer meilleure que ce que propose aujourd'hui la Municipalité. Il est dès lors persuadé que l'on avancera mieux sur la base du travail de cette commission. Il propose que cette motion soit envoyée à une commission.

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB souhaite savoir s'il demande la création d'une commission municipale.

M. Raymond CARRARD précise qu'il propose une commission composée de Conseillers communaux, mais également d'experts dans la gestion des déchets, par exemple, il s'agirait dès lors d'une commission extra-parlementaire. Celle-ci rendra un rapport qui servira de base de discussion.

M. Maurice GAY est étonné de la position de M. Carrard par rapport aux services communaux. Il estime que les personnes concernées au sein de la communes sont assez compétentes pour connaître le problème des déchets. S'il n'est pas d'accord avec le principe, libre à lui de l'exprimer dans le cadre du Conseil, mais dire que l'on veut refaire le travail en parallèle aux services communaux, il trouve cela assez déplaisant.

M. Pierre GIRARD rejoint la position de M. Gay, car il a le sentiment que la motion sous-entend que la Municipalité n'est pas capable et qu'une commission doit s'en occuper. Le travail des services de la commune est de trouver des solutions, de s'intéresser à ce qui se fait ailleurs et ensuite de présenter des préavis. C'est à ce moment que les Conseillers doivent intervenir, étudier et éventuellement renvoyer à la Municipalité, comme cela a été fait récemment. D'autre part, il pense qu'il y a un problème de compétences, que cela relève des compétences de la Municipalité.

M. Christian UDASSE apprécie le courage du Conseiller Carrard qui revient et met en doute un coût très élevé. Il souhaite que 10 personnes soutiennent cette motion et l'envoient à une commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 Conseillers soutiennent la motion qui est envoyée à une commission pour étude et rapport.

### **23. Postulat de M. Bernhard WILLI concernant l'entretien du domaine public.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le postulat est soutenu par plus de 10 personnes et envoyé à une commission pour étude et rapport.

### **24. Postulat de MM. Christian PUHR et Robert JENEFSKY intitulé « Des microcentrales hydrauliques à Nyon ».**

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE souhaite savoir s'il existe déjà de telles microcentrales dans le canton de Vaud.

M. Jacques HANHART lui répond qu'il y en a une à Calève dans la ferme. Il existe également le canal de ce qui s'appelait les usiniers de l'Asse, qui alimentait notamment le cinéma ou la Filanosa en électricité et qui existe encore sur une bonne partie du parcours. Il soutient totalement ce postulat et pense que c'est réalisable.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le postulat est soutenu par plus de 10 personnes et envoyé à une commission pour étude et rapport.

**25. Interpellation de M. Jean-Claude MERMILLIOD intitulée « Nyon participera-t-elle à la journée contre le bruit ? ».**

**26. Interpellation de M. Braulio MORA à propos du sentier du Rocher.**

**27. Interpellation du Parti Indépendant concernant l'information au Conseil communal intitulée ? « Avancée de la planification sur le secteur du Stand » ainsi que la séance d'information y relative du 14 décembre 2010.**

**28. Interpellation du Parti Indépendant au sujet des requérants d'asile. (en annexe)**

M. Jacky COLOMB précise en préambule que cette interpellation a été écrite il y a une dizaine de jours, soit avant que la Municipalité fasse part du dernier communiqué. Elle est néanmoins maintenue, car il estime que le sujet est d'importance.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que la Municipalité a pris des mesures supplémentaires de sécurité, mais qu'une réponse détaillée sera donnée lors de la prochaine séance. D'ici là, il y aura un certains nombres d'éléments supplémentaires car la Municipalité a des réunions avec le Conseiller d'Etat M. Philippe Leuba, ainsi qu'une séance de conciliation au Tribunal de S baux.

## **29. Communications municipales**

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Jacky COLOMB au sujet du rond-point de la Levratte. Il signale que les feux ont été démontés au niveau de Cortot et ceux à la route de St-Cergue le seront prochainement, mais les piliers seront laissés pour éviter de grands travaux. Par contre, le centre ne peut être agrandi, cela empêcherait les poids lourds de passer. La Municipalité est en train de négocier des terrains pour pouvoir l'agrandir.

M. le Municipal Claude ULDRY signale que le service des bâtiments a contacté les entreprises adjudicatrices pour l'extension du SAN et la surélévation de la STEP afin qu'elles se positionnent sur les hausses légales qu'elles pourraient faire valoir, suite au retard pris dans l'acceptation du préavis. De plus, la TVA a augmenté de 0,4 points. Au total, 1,5% d'augmentation représenteraient plus de CHF 60'000.-, mais tout sera entrepris pour que ces éventuels montants soient intégrés dans les limites du budget octroyé par le Conseil.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Yves FROIDEVAUX qui se plaignait de l'autorisation d'ouverture des magasins le samedi 18 décembre. Elle signale que les délais n'ont effectivement pas été respectés par la SIC, mais la Municipalité a fondé sa décision sur le règlement en vigueur et sur la pratique des années précédentes. Elle a estimé que l'heure supplémentaire demandée n'était pas disproportionnée en raison du calendrier particulier de cette année obligeant les commerçants à fermer à 17h. au lieu de 20h. les vendredi S 24 et 31 décembre, soit 6h. de perdues. Elle assure que cette situation ne se reproduira plus.

Mme la Municipale répond également à Mme Florence DARBRE GUBBINS qui demandait un passage piétons vers la Coop à la Levratte et au chemin Précossy. Elle informe le Conseil qu'une bande longitudinale pour piétons sera marquée avant la fin du mois de janvier. Quant au chemin de Précossy, elle signale que des ralentisseurs latéraux ont été posés, une bande similaire sera également apposée. Par contre aucun passage piétons ne sera marqué, étant donné qu'un stop existe déjà, les dangers sont donc écartés.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY signale encore à M. Robert JENEFSKY que, suite à son intervention, les propriétaires de la cour Francina lui ont fait savoir qu'ils seront heureux de participer au non-oubli des personnages qui ont façonné l'image de la ville. Ils demandent qu'on leur soumette un texte ainsi qu'un support approprié répondant aux exigences de l'Etat, les frais seront supportés par la hoirie Fischlin, en mémoire de leur père nyonnais et fondateur du parti des Indépendants.

Enfin, Mme la Municipale informe le Conseil que des bornes de recharges pour scooters électriques sont en cours d'installation derrière la gare et vers le débarcadère. En cas de

succès, deux bornes supplémentaires pourront être installées. Ces bornes font suite au postulat de M. Braulio MORA.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à Mme Florence DARBRE GUBBINS qui demandait une démarche simplifiée pour la réservation des salles. L'office des sports et manifestations, le service des bâtiments, et le service informatique travaillent à une solution informatique qui est actuellement testée. Par contre, pour les écoles, il n'est pas prévu de louer des salles de classes, cela engendrerait d'autres questions de gestion.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à M. Marc PRUDENTE au sujet du CAD et de la géothermie. Pour le chauffage à distance, celui-ci était prévu à la Petite Prairie et a été abandonné car la chaleur qui aurait été produite avec les énergies à disposition aurait coûté trop cher. Elle rappelle que ce projet avait été lancé pour des besoins immédiats. Par contre, le projet de géothermie doit être vu dans un moyen terme. Des résultats semblent intéressants, mais cela serait exploitable au mieux dans quelques années. Aucune décision n'a été prise pour le moment, ni par le consortium de partenaires, ni par la Municipalité, ni par les Conseils d'Administration des sociétés électriques.

### **30. Divers et propositions individuelles**

M. Fabrice BODMER revient sur son intervention faite il y a quelques séances au sujet de la ruelle de l'Industrie qui est dans un triste état. Il le regrette, car il s'agit de la seule liaison entre le haut et le bas de la ville qui soit piétonne et sans escaliers. Vu qu'il n'a pas reçu de réponse satisfaisante, il déposera prochainement une motion.

M. Jacky COLOMB remercie la Municipalité qui a finalement entendu ses insurances au sujet de la place au bas de la Vy-Creuse. D'autre part, il demande ce que l'on est en train de faire, vers le nouvel immeuble à la route de Divonne. Il lui semble qu'on est en train de créer un parking.

M. Jean-Claude MERMILLIOD intervient au sujet des hôtels. Dans plusieurs projets, on fait remarquer que l'offre d'hôtels n'est pas suffisante, or on constate que depuis plus de 6 mois, l'hôtel de Rive est fermé. Il se demande si l'offre proposée à Nyon ne correspond pas à la demande qui est attendue par les clients. On voit que ceux qui existent sont peu employés. De plus, la terrasse est dans un état lamentable.

M. Jean BISCHOFBERGER, comme chaque année à la fin janvier, rappelle au service des Espaces Verts que la loi sur l'élimination des chenilles processionnaires doit être appliquée.

Mme la Municipale Monique BOSS lui signale que le service des Espaces Verts s'active dans ce domaine comme chaque année. L'avis est paru dans la FAO et dans La Côte et une personne est presque à plein temps pour repérer les nids et aller mettre des flyers dans les boîtes aux lettres.

M. Maurice GAY revient sur la réponse à son interpellation reçue lors du dernier Conseil et apporte quelques précisions et commentaires. Il aurait souhaité un état des loyers à Nyon et pas seulement prendre les nouveaux loyers comme base de calcul. Il est étonné du manque de vision concernant l'urbanisme. La zone du moulin Noël est une zone encerclée par des logements qui pourrait être bien mieux utilisée au niveau rentabilité. Il ne sait pas si la commune a plus de compétences qu'un privé pour amener une plus-value, mais au niveau de la responsabilité des propriétaires, on peut leur faire confiance. Pour revenir à la Romande Energie, il est mentionné qu'elle n'a jamais caché son ambition de vendre son bâtiment. Or, d'après ses informations, ils ont jeté l'éponge au vu des blocages. Enfin, il estime qu'une commune doit favoriser l'esprit d'entreprise, faire respecter la liberté individuelle, mais elle ne doit pas remplacer l'individu dans ses responsabilités. La commune doit être là en appui et fournir des prestations et non remplacer le citoyen dans ses responsabilités. Il maintient la demande pour que les propriétaires puissent développer ce quartier, ce qui lui donnerait un peu de vie.

M. Christian UDASSE souhaite avoir, comme c'est le cas à Vevey, une communication de la Municipalité sur la dette, les intérêts, cautions et garanties, arrêtés au 31 décembre 2010. Il reconnaît que tout est dans les préavis, mais les Conseillers ne lisent pas les tableaux et les cautions/garanties ne sont pas mentionnées.

M. Philippe GLASSON demande quand le chantier de la future Ecole de Commerce va démarrer et comment se comporte l'Etat dans ce domaine, car il a l'impression que l'on laisse croupir les élèves dans des Portakabin insalubres. De plus, il fait remarquer que la plupart des ampoules qui éclairent le château sont défectueuses, ce qu'il trouve dommage. Il demande que cela soit réparé.

Mme Josette GAILLE intervient au sujet des sociétés sportives qui utilisent la buvette du Rocher. Chaque société amène sa marchandise, l'installe et la reprend quand les matchs sont terminés. Chaque société stocke sa marchandise à l'extérieur du Rocher. Elle demande s'il ne serait pas possible d'avoir un local de stockage, éventuellement avec des frigos, à l'intérieur du Rocher. Cette demande avait par ailleurs été faite lors de la commission pour les derniers travaux.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Colomb qu'à la route de Divonne, il s'agit de l'installation de l'Eco-point provisoire qui va être déplacé pendant la construction de l'extension du Gymnase. A ce sujet, il signale, en réponse à M. Glasson, que les crédits ont été réduits drastiquement, mais que le projet est à bout touchant, la mise à l'enquête devrait démarrer entre février et mars. Enfin il précise à M. Mermillod qu'un permis de construire a été délivré pour l'hôtel de Rive et que les travaux devraient commencer prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h.

#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Frédéric Tschuy



Nathalie Vuille

Annexes : - Liste des commissions  
- Interpellation du Parti Indépendant au sujet des requérants d'asile